

## DÉPARTEMENT DES FINANCES, 8 décembre 1880.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 du courant, demandant la cause de la différence entre le crédit affecté au paiement de l'intérêt de la dette publique et les déboursés réels, j'ai l'honneur de dire que :—

1. Lorsque les estimations budgétaires ont été préparées, l'emprunt de 1879 n'avait pas été négocié, et,

2. Que les estimations de l'intérêt à payer sur les effets publics et les dépôts dans les caisses d'épargne étaient basées sur les derniers renseignements qu'on pouvait se procurer lors de la préparation des estimations, savoir, les balances au 31 décembre 1878. L'augmentation provient de l'intérêt payé sur les effets publics et les dépôts reçus subséquemment.

Ces items expliquent en grande partie la différence, mais je dois ajouter que j'ai conclu des arrangements avec nos agents financiers en Angleterre à la fin de l'année, (31 décembre) pour faire transférer les dividendes non payés, au crédit du receveur général, et aussi pour recevoir une liste des coupons formant ces dividendes non payés. MM. Baring et Glyn ont de plus convenu de transmettre régulièrement, à la fin de chaque semestre, les coupons oblitérés à être defalqués, et j'espère pouvoir avant longtemps clore ces comptes.

Votre obéissant serviteur,

J. M. COURTNEY,  
*Sous-chef du ministère des finances.*

A l'auditeur général.

OTTAWA, 9 décembre 1880.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 du courant, concernant la différence qui existe entre le crédit affecté au rachat de la dette et les sommes déboursées, j'ai l'honneur de vous dire que tout le montant de la dette due en Angleterre n'a pas été payé pendant le dernier exercice, mais que la balance a été payée durant le présent exercice; que les obligations de la province de l'Île du Prince-Edouard échues au commencement de l'année ont été payées et portées au compte de l'exercice de 1878-79; et que les retraits considérables d'effets publics à 6 p. c. ont été occasionnés par le fait que plusieurs porteurs ont préféré retirer leurs placements plutôt que de les convertir en effets portant 5 p. c.

Votre obéissant serviteur,

J. M. COURTNEY,  
*Sous-chef, ministère des finances.*

A l'auditeur général.

OTTAWA, 9 décembre 1880.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 2 du courant, j'ai l'honneur de vous dire que l'excédant de la dépense, sous le chapitre, Primes, escompte et change, a été occasionné par le transfert au Canada d'une partie du produit de l'emprunt de 1879, et que l'excédant des calculs relatifs au fonds d'amortissement provient également du premier emploi pour l'emprunt de 1879.

Dans ma lettre concernant l'intérêt sur la dette publique, je vous ai informé que lors de la préparation des estimations, l'emprunt de 1879 n'avait pas été négocié.

Votre obéissant serviteur,

J. M. COURTNEY,  
*Sous-chef, ministère des finances.*

A l'auditeur général.